

## Arrêté du Maire DG-N° 942/2024

### OBJET : ARRETE D'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC

#### **FOURNITURE ET LIVRAISON D'AGREGATS POUR LA COMMUNE**

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- **Vu** les articles L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** l'arrêté du Maire, en date du 14 aout 2020, visé par Monsieur le préfet de la Réunion , le 14 aout 2020, donnant délégation de signature à Monsieur Jean –Marc PEQUIN, 1<sup>ER</sup> adjoint au Maire, pour signer tous les actes concernant les marchés publics sous sa surveillance et sous sa responsabilité, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

### DECIDE

**Article 1** : D'attribuer, le marché concernant l'affaire 2024-032 : Relance fourniture et livraison d'agrégats pour la Commune à l'opérateur économique ci-dessous :

SARL SAM (Société d'Aménagement Mobile)  
295, Route Nationale 2  
Les Orangers  
**97470 SAINT BENOIT**

#### **Lot N° 1 : GRAVE**

-Montant maximum de commande du marché initial et de chaque reconduction est limité à : 250 000,00 € H.T

#### **Lot N° 2 : GRAVIER SABLE**

-Montant maximum de commande du marché initial et de chaque reconduction est limité à : 250 000,00 € H.T

#### **Lot N° 3 : MOELLONS**

-Montant maximum de commande du marché initial et de chaque reconduction est limité à : 50 000,00 € H.T

**Article 2** : De ne pas attribuer le lot 4 **BETON PRET A L'EMPLOI** pour le motif suivant : INFRUCTUOSITE.

#### **Article 3** Voies et délais de recours :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Fait à Saint-André

Signé électroniquement par : Jean-Marc PEQUIN  
Date de signature : 03/09/2024  
Qualité : 1er Adjoint